

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL  
SEANCE DU 23 JUIN 2008**

L'an deux mil huit, le lundi Vingt Trois Juin à Vingt heures trente cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents :

Mmes Micheline VOINIER- Angélique MENAGE- Hélène MAHAUT-  
Micaela PTAK- Lisiane PEREIRA- Sandrine PINÇON- Fabienne BECHET-  
Sophie FESSARD

Messieurs Daniel RENAULT- Stéphane ANGOT- Dominique TURPIN-  
Michel DUTHILLEUL

Pouvoir :

Mr Thierry LABARTHE à Monsieur Daniel RENAULT

Mr Laurent LORTHIOS à Mr Michel DUTHILLEUL

Mr François Rémy MONNIER à Mr Dominique TURPIN

Secrétaire de séance

Mr Stéphane ANGOT

Le compte rendu de la séance précédente est validé par tous les membres du Conseil Municipal

**INFORMATIONS**

▪ La kermesse des Ecoles

Elle s'est déroulée le samedi 21 juin et a rencontré un vif succès : beaucoup de personnes étaient présentes et Monsieur RENAULT précise que le bénéfice s'élève à 1400 €

Ce montant, jamais atteint lors des précédentes kermesses, peut s'expliquer par la Fête de la Musique qui s'est déroulée le même jour dans la continuité de cette manifestation au même endroit dans la cour de l'école.

Monsieur le Maire félicite l'équipe de la Caisse des Ecoles.

▪ Le voyage des Anciens organisé par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Il s'est déroulé le mercredi 14 juin avec comme circuit « l'envolée en baie de Somme » comprenant la visite de la Maison de l'Oiseau, suivie d'un spectacle de rapaces en vol libre, puis déjeuner au restaurant de Saint Valéry et, en après midi, ballade au bord du Chemin de Fer avec une découverte de la Baie de Somme.

Monsieur le Maire félicite l'équipe du CCAS car les Anciens étaient ravis.

▪ Les travaux des Cottages

Monsieur Michel DUTHILLEUL expose que les travaux sont terminés et l'entreprise ASTEN s'est révélée être sérieuse, compétente et aucune réserve n'a été formulée.

Madame Micaela PTAK relate que des riverains sont ennuyés pour se stationner car des potelets prennent de la place et ils sont obligés de respecter les panneaux de stationnement, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Monsieur DUTHILLEUL précise qu'il y a autant de place de stationnement qu'avant les travaux mais qu'elles sont mieux signalisées.

▪ Le Nézellois

Le journal sortira comme prévu début juillet. Mr Le Maire félicite la commission information qui a accompli avec beaucoup de succès la lourde tâche de reprendre l'édition de notre journal local, lien essentiel avec nos administrés.

▪ Remerciements

Monsieur le Maire a reçu les remerciements de Madame JUILLET, suite aux condoléances que lui a adressé le conseil municipal après le décès de son époux.

Remerciements également de Monsieur Serge PESTY suite aux condoléances que lui a adressé le conseil municipal après le décès de sa maman.

Monsieur le Maire transmet les remerciements de Valentine BECHET concernant le stage qu'elle a effectué au sein de l'école maternelle.

L'Association Culturelle pour l'Information de Maule et ses Environs (ACIME) remercie le conseil municipal pour le versement de la subvention d'un montant de 50 € au titre de l'exercice 2008.

▪ Lettre d'intention concernant le dispositif CDOR du conseil général

Le Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle (CDOR) est un dispositif exceptionnel mis en place pour la période 2006-2013 par le conseil général des Yvelines. Il a pour objectif d'augmenter le rythme de production de logements dans le département, historiquement bas des années 2000-2004, en apportant une aide financière aux communes (10 000 euros par logement) qui s'engagent dans la réalisation de projets de production d'une offre résidentielle nouvelle. Ce dispositif doit également permettre de réorienter la production de logements dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de la Seine-Aval, qui a vocation à accueillir le développement et ainsi de maîtriser la diffusion de l'urbanisation sur le territoire à dominante rurale.

Avec son adhésion à la Communauté de Commune Seine Mauldre, Nézel fait parti du périmètre de l'OIN et notre commune est donc éligible au contrat CDOR.

Monsieur Le Maire souligne que si nous souscrivions à ce contrat en 2008, la convention stipule que les permis de construire déposés en 2007 sont comptabilisés ainsi que ceux attendus jusqu'en 2010. Si on s'en tient simplement aux projets en cours s'inscrivant dans le développement modéré de la commune énoncé dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) : Permis déposés en 2007, le programme de 22 logements de la SCI les petits près (anciennement ferme Cresté), réhabilitation du Moulin de la ruelle du petit moulin, constructions individuelles à venir jusqu'en 2010, cela représente une aide pour la commune de 400 000 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à écrire une lettre d'intention au Conseil Général afin d'étudier la possibilité de bénéficier de cette aide exceptionnelle.

Conscient du bénéfice que pourrait tirer la commune de ce dispositif, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à écrire une lettre d'intention au Conseil Général des Yvelines en vue de souscrire au contrat CDOR du département.

▪ Vente Prestige Immobilier/FREHA

Comme mentionné dans le compte rendu municipal du 24 janvier 2008, Monsieur Lair (à l'époque maire de Nézel) et Monsieur Turpin (à l'époque adjoint au maire) avait reçu les responsables de l'Association FREHA. Ceux-ci leur avaient présenté leur intention de création de logements dans cette grande bâtisse du moulin des Hamards, restée inoccupée depuis fort longtemps...

Depuis, leur projet a mûri et aujourd'hui une promesse de vente semble se dessiner.

La nouvelle commission d'urbanisme réuni le 28 mai a pu d'ailleurs consulter ce projet de réhabilitation est émet un avis favorable sur cette réhabilitation compte tenu que :

- FREHA est une association reconnue dont le savoir faire n'est plus à démontrer :

L'association FREHA (France Euro Habitat) s'applique depuis dix huit ans à réhabiliter de fond en comble des logements insalubres pour y loger des familles à revenus modestes. Elle agit à Paris et dans cinq départements d'Ile de France : 78, 92, 93, 94, 95. A la fonction sociale de FREHA vient s'ajouter une gratification artistique : l'association a remporté le 1er prix de la réhabilitation remis par le ministre de la Culture en 2001, pour le soin apporté à la restauration de deux petits immeubles du XX<sup>e</sup> arrondissement.

Dans un contexte où aujourd'hui 70 % de la population répondent aux critères de logement dit « sociaux » (par exemple nos jeunes qui débutent dans la vie ou nos anciens en recherche d'un logement plus adapté à leur situation) FREHA a développé un concept de résidence sociale, où elle gère l'accompagnement au quotidien des personnes et du site.

Concrétisé par les lois Besson, ce sont surtout la convention Etat / collecteurs du 1% les obligeant à réserver une part de la collecte aux plus démunis et la possibilité pour de nouveaux opérateurs de bénéficier de financements publics d'investissement qui ont permis à FREHA de devenir opérationnelle.

L'association a été créée en 1990 par des personnes venues de la S.A HLM EMMAUS, du GIAPP collecteur 1%, de responsables de la fédération ARIL, devenue depuis le GIP Habitat et Intervention Sociale, ainsi que des personnes individuelles. Son conseil d'administration est composé de personnes physiques à l'origine, depuis trois personnes morales sont présentes : EMMAUS HABITAT, Fondation Abbé Pierre et SOLENDI Collecteur du 1% logement.

L'association s'est située d'emblée dans le développement de logements sociaux pérennes. Pour elle, il s'agit de permettre aux ménages défavorisés d'accéder au logement dont ils ont besoin et qu'ils peuvent payer, à proximité des transports, d'équipements collectifs et de commerces. Pour cela, elle a mis en place un outil souple, réactif, pouvant s'adapter à des situations variées, complémentaire des organismes HLM et partenarial.

- Le projet consiste en la réhabilitation de l'existant sans création de nouvelles surfaces
- Qu'il s'inscrit dans la dynamique du développement modéré de la population prévu au PLU et s'oppose de cette façon au vieillissement de la population.
- Ce projet préserve nos réserves naturelles (espaces naturelles des Pâquières) car il favorise la réhabilitation de l'ancien et contribue à l'embellissement du village en supprimant nos « dents creuses ».
- Le projet prévoit également la création de place de parking dont les riverains actuels de la ruelle du petit moulin pourraient bénéficier.
- Ce projet de 10 logements permettrait à la commune d'intervenir dans l'attribution des logements à hauteur de 2 voire 5 logements.

Monsieur le Maire ajoute que l'association FREHA, qui pour l'instant élabore le plan de financement de cette opération, a sollicité le conseil municipal afin de bénéficier d'une partie de la subvention CDOR du département (60 000 €) au cas où la commune pourrait en disposer pour l'équilibre financier de cette opération.

C'est pourquoi dans le cas où ce plan de financement aboutissait, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à allouer 60 000 € à l'association FREHA à condition de recevoir auparavant la subvention de 100 000 euros du CDOR signé préalablement avec le Conseil Général correspondant à cette opération de création de logements.

▪ YVELINES RESTAURATION

Monsieur Dominique TURPIN a reçu un courrier d'YVELINES RESTAURATION l'informant d'une révision de tarif. En effet, compte tenu des augmentations de prix constatées sur les produits alimentaires, l'indice du prix de gros des denrées laisse apparaître une augmentation annuelle de 9,2%. Aussi, notre prestataire propose un réajustement de tarif limité à 2% à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Monsieur le Maire propose de répercuter cette augmentation sur les prix des repas facturés aux familles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, après avis de la commission cantine et ainsi prendre en charge pour le quatrième trimestre 2008 cette révision des prix.

A cet effet, il faudra préparer une information pour les familles dès la rentrée scolaire. Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

▪ Rapport annuel du service de l'eau

Monsieur le Maire présente le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, il est mentionné que l'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres analysés.

En parallèle, il précise que le rapport annuel 2007 du service Eau du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Falaise/Nézel est consultable en mairie.

▪ LA NEZELLOISE: compte rendu de la séance du 7 mars 2008

Monsieur Dominique TURPIN s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion de l'association LA NEZELLOISE : en effet, celle-ci se déroule le même jour que la séance du Conseil Municipal.

La séance du 7 mars 2008 a permis de déterminer les dates des prochains lotos organisés par La Nézellose à Issou, à savoir le 14 décembre 2008 et le 1<sup>er</sup> février 2009. Le montant de la recette du dernier loto s'est élevé à 5 698,40 €

▪ Les différents comptes rendu des syndicats et organismes

- L'AUDAS (Agence d'Urbanisme et de Développement de la Seine Aval).

Assemblée Générale du 14 mai 2008 : renouvellement des membres du conseil d'administration. Monsieur Hugues RIBAUT est élu Président.

- Le SIDOMPE (Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie).

Réunion du 10 mars 2008 : le compte administratif 2007 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 131 423,08 €

Le tarif d'incinération des ordures ménagères pour les collectivités adhérentes a été fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2007 à 58,70 HT et reste inchangé pour l'année 2008.

Réunion du 13 mai 2008 : renouvellement des membres. Monsieur Guy PELISSIER est élu Président.

- Le SIEED (Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets)

Réunion du 10 avril : renouvellement des membres. Monsieur ARLOT est élu Président.

- Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) du collège de la Mauldre.

Réunion du 9 avril 2008 : Election du bureau. Madame Jacqueline SCARPETTA est élue Présidente et informe qu'une convention tripartite est signée avec le Département et le collège de la Mauldre pour dédier en priorité la nouvelle salle de sport aux élèves du collège.

Réunion du 29 mai 2008 : le coût du transport pour un enfant est de 115 € et une étude quant au nombre d'enfants bénéficiant du soutien scolaire devra être envisagée ainsi qu'une rencontre avec le principal du collège.

➤ Le SITS (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire Mantes-Maule-Septeuil)

L'ordre du jour comportait l'installation définitive du syndicat, l'approbation du règlement intérieur, les délégations du conseil syndical au Président et son indemnité.

▪ Le compte rendu du Conseil d'Ecole du 10 juin 2008

La rentrée aura lieu le 2 septembre avec un effectif prévisionnel de 37 élèves en maternelle et 83 élèves en élémentaire. Il n'y aura plus classe le samedi matin et les 2 heures du samedi matin sont remplacées par de l'aide personnalisée. Afin de permettre sa mise en place, la classe commencera à 8h30.

Au niveau du personnel communal, Madame PILIU et Mme ASSELIN partent à la retraite, Madame GARDINI dont le contrat se termine est remplacée par une personne bénéficiant du CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) et Madame TOUCHE, ATSEM, remplacera Madame PILIU.

▪ L'opération YVELINES CAMPUS

Monsieur RENAULT présente l'opération Yvelines Campus, pilotée par le Conseil Général. Elle propose aux adolescents de 12 à 18 ans un large éventail d'activités du 7 au 25 juillet sur 5 sites : Les Haras Nationaux des Bréviaires, la Bergerie Nationale, Les Boissets, Mantes-La-Jolie, l'Hippodrome de Maisons-Laffitte et le parc de Montesson. Toutes les activités sont gratuites.

### AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire précise que depuis l'envoi des convocations du conseil municipal, d'autres points sujets à délibérations lui sont parvenus et propose de les rajouter à l'ordre du jour.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

#### 1°) CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACTIVITE « PONEY VILLE »

Monsieur Daniel RENAULT présente le stage « PONEY VILLE » qui se déroulera à NEZEL du 7 au 11 juillet 2008. A cet effet, une convention de partenariat dans le cadre du dispositif « Opérations Vacances 2008 » doit être conclue entre la commune, l'Association Cheval Insertion et le Département des Yvelines. Au-delà du financement du Conseil Général, la commune s'engage auprès du prestataire (l'Association Cheval Insertion) à financer l'opération à hauteur de 1 300 € pour cinq journées d'activités auprès des enfants de 6 à 12 ans. La participation demandée aux familles s'élève à 15€ par enfant.

#### Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre du dispositif « opérations vacances 2008 » pour l'activité « PONEY-VILLE » Et en tout point faire le nécessaire dans cette affaire**

## **2°) PROJET DE CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE MAULDRE ET SES COMMUNES MEMBRES.**

La Communauté de commune Seine Mauldre (CCSM) est en charge des autorisations relatives au Droit des Sols (ADS). Cela concerne l'instruction des dossiers d'urbanisme de la commune par la CCSM.

Après chaque renouvellement des Conseils Municipaux et installation d'un nouveau conseil communautaire, il est nécessaire de signer une nouvelle convention de délégation spécifique comprenant un premier guide des procédures de ADS.

La CCSM demande au conseil de bien vouloir approuver la convention qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition des services de la CCSM dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom des communes membres, conformément à l'article R.423-15 du code de l'urbanisme. Elle a également comme but d'uniformiser les procédures d'instruction et les liens entre les communes membres et les administrés.

### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'instruction des autorisations du droit des sols entre la Communauté de Commune Seine Mauldre et ses communes membres.**  
**Et en tout point faire le nécessaire dans cette affaire**

## **3°) RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE NEZEL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Georges MAILLE, Président du SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement) a reçu un courrier de la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) concernant la reconstruction de la station d'épuration de NEZEL. Celle-ci estime que le dossier n'est pas recevable au vu du règlement du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) et demande au syndicat d'étudier la faisabilité de la construction de la nouvelle station juste en face du cimetière, à l'entrée de NEZEL.

Monsieur le Président du SIA sollicite le Conseil Municipal pour que cette proposition ne soit pas retenue : en effet, le projet initial permettrait de construire la station dans les meilleurs délais et satisferait aux exigences réglementaires nationales ainsi qu'à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Adopte la proposition de Monsieur le Président du SIA comme ci-dessus énoncée.**

## **ORDRE DU JOUR**

## **4°) MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur TURPIN expose que suite au renouvellement du conseil municipal de la commune, il a été adressé aux services préfectoraux, aux fins de contrôle de légalité, la délibération concernant les délégations du conseil municipal au maire. A l'examen de cet acte, la Sous Préfecture demande au Conseil Municipal de fixer de manière précise les limites ou conditions des délégations données au Maire.

- Monsieur le Maire propose que la mention « en la forme négociée » soit supprimée concernant : la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de prestations de services, qui peuvent être passés en raison de leur montant (dans la limite de 4000 Euros) lorsque les crédits sont prévus au budget.
- De rajouter « définis par l'article 214-1 du Code de l'urbanisme » concernant les droits de préemption
- De rajouter la mission suivante : « de souscrire une ligne de trésorerie pour un montant maximal autorisé de 100 000 €».

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Annule et modifie la délibération N°11 du 21 mars 2008 concernant les délégations du conseil municipal au Maire avec les missions suivantes :**
  - procéder, dans la limite fixée préalablement par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
  - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de prestations de services, qui peuvent être passés en raison de leur montant (dans la limite de 4000 Euros) lorsque les crédits sont prévus au budget.
  - de signer les baux des appartements communaux aux nouveaux locataires, sachant que ces baux ne dépasseront jamais douze ans.
  - de passer les contrats d'assurance.
  - de créer les régies nécessaires pour le fonctionnement des services communaux.
  - de prononcer la délivrance ou la reprise des concessions dans les cimetières.
  - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
  - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
  - d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par l'article 214-1 du Code de l'urbanisme.
  - d'intenter, au nom de la Commune, les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elles en matière de responsabilité civile.
  - de régler les conséquences dommageables des accidents où sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 500 Euros.
  - de signer tous les documents d'occupation des sols.
  - de souscrire une ligne de trésorerie pour un montant maximal autorisé de 100 000 €
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents  
Et en tout point faire le nécessaire dans cette affaire**

## **5°) VALIDATION DE LA CLÉ DE REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SMSEMAV**

Monsieur le Maire a reçu un courrier de la Préfecture des Yvelines lui demandant de valider la clé de répartition de l'actif et du passif du SMSEMAV (Syndicat Mixte Seine-Mauldre-Vaucloueurs). En effet, ce syndicat, sans activité, a été dans les fait dissout de plein droit au terme de la durée prévue par ses statuts, à savoir depuis le 31 décembre 2002.

La participation financière au fonctionnement du syndicat était assurée par les seules communes, en fonction de leur population.

Aussi, la clé de répartition proposée pour NEZEL s'élève à 1,20% de l'actif et du passif du syndicat.

Ces derniers s'élèvent à 1 428 € ce qui n'engendre pas de conséquences financières pour le budget communal et ne contraint pas à revoter l'affectation du résultat.

### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise Monsieur le Maire à valider la clé de répartition de l'actif et du passif du SMSEMAV, soit 1,20% pour Nézel**
- **le charge de monter le dossier**
- **de faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

## **6°) ADHESION DE LA COMMUNE DE FRENEUSE AU SIEHVS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Freneuse, en séance du 22 février 2008, a décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine (SIEHVS). Le syndicat a émis un avis favorable à cette adhésion et nous invite à se prononcer sur cette décision.

### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Donne son accord à l'adhésion de la commune de FRENEUSE au Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine.**
- **le charge de monter le dossier**
- **de faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

## **7°) Constitution de la Commission Communal des Impôts Directs C.C.I.D.**

L'article 1560 du Code Général des Impôts, précise en son paragraphe 3, que la durée du mandat des membres de la commission des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et que, de nouveaux commissaires doivent être nommés

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de soumettre à l'accord de la Direction des Services Fiscaux des Yvelines, la liste de membres suivante :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Monsieur Claude FRICHET 57 bis rue Saint Blaise Retraité de l'agriculture « propriétaire de bois »	Monsieur Marcel BROUSSE 28 route de Montgardé Garde chasse et trésorier de l'association des chasseurs. « propriétaire de bois »

Monsieur Christophe BECHET 37 bis rue Saint Blaise Artisan tapissier	Monsieur Thierry TANFIN 10 Chemin des Hamards Artisan paysagiste
Monsieur Didier BROQUET 6 Chemin de Meulan 78126 AULNAY Contribuable extérieur	Monsieur Bernard WATELET 3 Rue Roulette 78 680 Epône Contribuable extérieur
Monsieur Dominique ASSIE 6 impasse Corot Agent d'exploitation	Madame Nathalie COURLIER 24 rue des Prés Dieu Assistante de direction
Madame Annick ABEL 1 impasse Corot Enseignante	Monsieur Eric BENSON 1 allée du Verger Ouvrier d'Etat
Monsieur Gérald NAVARON 16 rue de la Terriane Chef de travaux	Monsieur LE VANNIER Bertrand 60 rue Saint Blaise Pâtissier
Monsieur MATTIAZZI Carlo 7 impasse de l'Eglise Retraité	Monsieur Daniel CHAZELAY 10 impasse Corot Retraité
Monsieur LE SAGER Georges 30 Rue des Près Dieu Retraité	Monsieur LEBRIS Gérard 23 rue Saint Blaise Retraité
Monsieur Georges MAILLE 43 rue de la Terriane Retraité cadre	Monsieur Claude SESBOUE 2 chemin des Hamards Retraité cadre
Madame Adèle GUEGUIN 18 Chemin des Hamards Retraitée industrie automobile	Monsieur Fernand GUITEL 72 rue Saint Blaise Retraité industrie automobile
Monsieur Robert LE PECHEUR 2 Impasse de Montgardé Retraité de l'industrie chimique	Madame Maud DEGUFFROY 18 Chemin des Hamards Agent administratif
Monsieur MOULIN Maurice 22 rue Saint Blaise Retraité	Monsieur GUEST Henry 15 rue Saint Blaise Retraité grande distribution

Monsieur le Maire rappelle que six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants seront désignés sur cette liste par le Directeur des services fiscaux.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,  
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Donne son accord pour présenter aux directeurs des services fiscaux la liste des membres énoncés ci-dessus pour la constitution de la CCID.**
- **Le charge de monter le dossier**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

**8°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative pour permettre d'équilibrer les deux sections du budget primitif et de constater toutes les écritures d'ordre budgétaire imposées par l'application de l'instruction M14. En effet, il a été constaté un suréquilibre en section de fonctionnement, mais également en section d'investissement ainsi qu'une opération d'ordre budgétaire en dépenses d'investissement chapitre 041 de 5 000 € sans contre partie en recettes d'investissement. Aussi, il convient de régulariser cette situation comme suit :

**Dépenses d'investissement**

- 21578 chapitre 041 - 5 000 €
  - 2313 chapitre 041 + 829,08 €
  - 2315 chapitre 041 + 1 400,77 €
  - 020 + 5 000,00 €
- 2 229,85 €

**Recettes d'investissement**

- 28031 chapitre 40 2 147 €
  - 2033 chapitre 041 2 229,85 €
  - 021 -2 146,97 €
- 2 229,88 €

**Dépenses de fonctionnement**

- 6811 chapitre 042 + 2 147 €
  - 023 - 2 146,97 €
- + 0,03 €

Ainsi, par le biais de cette décision modificative, le budget primitif s'équilibre de la façon suivante :

**Dépenses d'investissement**

BP 734 746,30  
DM 2 229,85  
-----  
736 976,15

**Recettes d'investissement**

BP 734 746,27  
DM 2 229,88  
-----  
736, 976,15

**Dépenses de fonctionnement**

BP 744 146,27  
DM + 0,03  
-----  
744 146,30

**Recettes de fonctionnement**

BP 744 146,30

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Donne son accord pour adopter la décision modificative N°1 comme ci-dessus**
- **Le charge de monter le dossier**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

## **9) MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL POUR LE POSTE ATSEM 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Monsieur Dominique TURPIN annonce aux membres présents que Madame Chantal PILIU, ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, part à la retraite.

Elle travaille 26 heures par semaine et la commune a donc recruté une nouvelle ATSEM titulaire 1<sup>ère</sup> classe qui, compte tenu de la réorganisation des services suite à la semaine des 4 jours ainsi que du départ à la retraite de Madame ASSELIN, devra assurer des tâches supplémentaires par rapport au poste de Madame PILIU.

Madame TOUCHE aura comme mission, en plus de son poste d'ATSEM, d'assurer le temps de cantine de 11h30 à 13h30 ainsi que le ménage des écoles le mercredi.

Aussi, la durée hebdomadaire du travail sur ce poste est modifiée et passe donc de 26 h à 35h.

### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise Monsieur le Maire à modifier la durée hebdomadaire du travail pour le poste ATSEM 1<sup>ère</sup> classe de 26 h à 35 h**
- **Le charge de monter le dossier**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Micaela PTAK indique qu'il serait judicieux de mieux libeller les emails envoyés à titre informatif aux membres qui souhaiteraient assister aux commissions importantes dont ils ne sont pas membres en mentionnant « commission importante ».

Monsieur le Maire en prend note.

- Mademoiselle Angélique MENAGE souhaiterait plus de communication au niveau des manifestations organisées sur la commune, avec des avis dans les boîtes aux lettres par exemple.

- Madame Micheline VOINIER demande à quel date les services techniques interviendront pour le rebouchage de la saignée sur le bas côté dans le virage en face des dépôt de gravas situés en haut de route de Montgardé.

Monsieur Michel DUTHILLEUL répond que nos services s'en occupent dès demain matin avec la récupération du grattage du chantier de la Terriane.

- Monsieur Daniel RENAULT signale un problème de marquage non matérialisé au niveau du passage piéton situé près du passage à niveau,. De plus, il serait souhaitable de renforcer la signalisation de ce passage piéton.

Monsieur le Maire en prend note et précise que cette question sera abordée lors de la prochaine commission des travaux.

- Monsieur Stéphane ANGOT informe que la Communauté de Communes Seine Mauldre met en place un observatoire du développement économique permettant entre autre d'élaborer un plan de perspective face aux départs éventuels de grands groupes implantés sur notre

territoire. Stéphane Angot évoque la possibilité de mettre en place en cours du mandat un groupe de travail qui pourrait participer aux travaux de cet observatoire.  
Monsieur le Maire en prend note.

-Monsieur Michel DUTHILLEUL souhaite l'envoi d'un courrier au SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement) et SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) pour demander le nettoyage du bassin de récupération des sables situé rue des Prés Dieu.

Monsieur Dominique TURPIN précise que cette opération est à la charge de la commune pour un coût de 2 000€ à 3 000€ Que celle-ci était différée dans l'attente d'une meilleure trésorerie.

La séance est levée à 00h05

Le Maire

Dominique TURPIN